



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT À SAINT-BARTHÉLEMY ET À SAINT-MARTIN

SECRETARIAT GENERAL  
SRAG

Arrêté n°2015/PREF/SG/SRAG/ 054 du 12 juin 2015  
Autorisant une manifestation sportive  
à Saint-Martin les 19 et 21 juillet 2015

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS  
DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

\*\*\*\*

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2215-1 ;
- Vu le Code du Sport, notamment ses articles R 331-6 à R 331-17 ;
- Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 411-29 et R 411-32 ;
- Vu le décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- Vu l'arrêté du 3 mai 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- Vu l'instruction ministérielle n° 00-066JS en date du 7 avril 2000 portant obligation de présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-036 du 08 juin 2015 portant délégation de signature accordée à Madame Anne LAUBIES, préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu la demande en date du 20 mai 2015 formulée par Monsieur Saint-Elmo ARNELL, président de l'association Vélo Club de Grand Case ;
- Vu la police d'assurance conforme aux dispositions de la réglementation en vigueur souscrite par l'organisateur ;
- Vu l'avis favorable de la Gendarmerie Nationale en date du 21 mai 2015;

**Vu** l'avis favorable de la Collectivité de Saint-Martin en date du 29 mai 2015;

**Vu** l'avis favorable du SDIS en date du 11 juin 2015 ;

**Vu** l'avis favorable de la DJSCS en date du 21 mai 2015 ;

**Sur** proposition du Secrétaire Général de la préfecture de Saint Barthélemy et de Saint Martin,

## A R R Ê T E

**Article 1er** : Monsieur Saint-Elmo ARNELL, président de l'association Vélo Club de Grand Case, est autorisé à organiser une course cycliste, le dimanche 19 juillet 2015 et le mardi 21 juillet 2015, dont les détails du parcours sont annexés au présent arrêté.

**Article 2** : L'organisation et les moyens de sécurité seront à la charge de l'organisateur et comporteront les éléments suivants :

- Service d'ordre assuré par l'organisateur à chaque intersection et points dangereux du circuit conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 août 1992 ;
- Signaleurs positionnés en nombre suffisant aux points sensibles et carrefours dangereux de l'itinéraire ; la liste est jointe au présent arrêté
- Présence d'un médecin, d'une ambulance et deux secouristes.

**Article 3** : L'organisateur responsable devra se conformer aux prescriptions du décret n° 55-1366 du 18 octobre 1955 modifié ainsi que des textes pris pour son application.

**Article 4** : Le Secrétaire Général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, la Présidente du conseil territorial de Saint-Martin, le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie des Iles du Nord, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Saint-Martin, le 12 juin 2015

Pour le Représentant de l'Etat et par délégation,

La Préfète déléguée

  
Anne LAUBIES

# N° 1

GRAND PRIX de la FETE SCHOELCHER Grand- Case -- Mémorial Silvère DULORME

Epreuve : Course en ligne en 2 demi- étapes d'une journée.

Organisateur : **Vélo Club de Grand-Case**

Date : Le Dimanche 19 Juillet 2015 Course du MATIN

Catégories : (Masters Pass Seniors 2et 3 Juniors Cadets ) et Minimes Femmes.

**Option A** : Matin Rassemblement de 7h à 8h35 Lieu les Lolo's de Grand Case.

Tour d'honneur : Les lolos Blvd Bertin Maurice de Grand case Eglise Catholique RN Blvd Franklin face à Best Choice Supermarket.

Depart Réel : 9h00 Face à Best Choice Supermarket Station Essence la Savane demie tour Blvd Franklin laurence Best Choice Supermarket CITO BAR & RESTAURANT RN Grand case Rond point Cul de Sac Baie Orientale Angels Assurance NAGICO Orléans demie tour Baie orientale Rd Point Cul de Sac RN grand Case CITO BAR & RESTAURANT ( 13 kms) Puis 5 fois le circuit précédent de (13kms x 5 = 65kms) soit 78 kms. Pour les Minimes et Femmes le même circuit précédent (Plus 2 fois x 13kms=26kms) soit 39 kms

*Noter que le circuit fait : 13 kms - le Circuit du CLM fait 4.700kms .*

Le Dimanche 19/07/2015 APRES MIDI

Contre la Montre individuel « CLM »

Rassemblement : Lieu Angels Assurance NAGICO Orléans à 14h00.

Départ du Premier Coureur à 15h00 Face à Angels Assurance Orléans.

Itinéraire :

Angels ASSURANCE Intersection Baie du Galion Baie Orientale Leader Price Rd Point Cul de Sac RN Grand Case Arrivée RN Grand Case Face au « Panneau « Etang de Grand Case » soit 4.700 Kms

Total Général de :

Minimes et femmes : 43.700kms

Masters au Cadets : 82.700kms.

**GRAND PRIX de la FETE SCHOELCHER Grand- Case -- Mémorial Silvère DULORME.**

**Epreuve : Ecole de cyclisme**

**Organisateur : Vélo Club de Grand-Case**

**Date : Le Mardi 21 Juillet 2015**

**Catégories : Pré licenciés à Benjamin**

**Lieu : Blvd Bertin Maurice Grand Case (500m x 2 = 1km)**

**Les tours seront déterminés selon la catégorie d'âge**

Nombre de spectateurs attendus : 500 -

DESIGNATION DES POINTS DANGEREUX NECESSITANT LA PRESENCE DE  
SIGNALEURS

- Négico orleans .
- Baie orientale
- Intersection Baie du galion
- Caduco
- leader Puce
- Rond PT casé de Sac
- Simply Intersection + Grand case
- Ancien Route
- Intersection Rue Shomly TOWN
- Intersection BLVD F. Lawrence
- La Poste -
- Eglise
- Station - d'essence - la Savane

DESIGNATION DES SIGNALEURS

Nom et prénom	Date de naissance	Adresse	N° du permis de conduire	Date de délivrance
GONAS Charles	10-11-1970	Grand Case	080396300075	26-10-2008
LEWIS Rodrigue	01-09-1965	Grand Case	981096300023	13-06-2007
CHARBONNIER Daniel	10-07-1960	Blvd Grand Case	890396300009	15-11-1989
LAKE MAX	09-09-1990	Grand Case	080907100289	26-10-2009
LAKE ANN M.	15-08-1974	Grand Case	970496300005	23-10-2006
LAKE Eulalie	20-09-1958	Grand Case	9109963000105	30-11-2009
FLEMING Jean Michel	17-05-1973	Hamacoch Point	911196300009	29-07-1994
DAVID Antoine	13-01-1964	Grand Case	110596300066	14-08-2009
OSBELE Sebastien	03-10-1986	Grand Case	120696300049	14-5-2013
PAROLTE Jean	25-09-1966	Grand Case	850296300013	06-11-2006
BRYAN Marcie	10-03-1972	Orleans	930696300008	19-01-1974
ARNELL Anthony	25-09-1985	Point-Vernon II	040496300005	23-10-2006
HADGE Niphili	18-03-1971	Orleans	970496300048	14-02-2008
DUBOIS Genevieve	29-01-1975	Grand Case	930684200097	27-08-1993
GONAS Sherylma	16-07-1967	Grand Case	890996300017	24-01-1990